

servi à arrêter une chute.

- seuls les harnais de sécurité conformes à la norme EN 361 sont autorisés comme dispositif soutenant le corps de l'utilisateur dans les systèmes de protection contre la chute de hauteur.
- le système de protection contre les chutes de hauteur peuvent être raccordés uniquement aux points (boucles, nœuds) d'attelage du harnais de sécurité marqués de la lettre A majuscule.
- le point (dispositif) d'ancrage de l'équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur doit avoir une structure stable et une position limitant la possibilité de chute et minimisant la longueur de la chute libre. Le point d'ancrage de l'équipement devrait se trouver au-dessus du poste de travail de l'utilisateur. La forme et la construction du point d'ancrage de l'équipement doit pouvoir assurer une connexion fixe de l'équipement et ne pas causer de déconnexion accidentelle. La résistance minimale du point d'attelage de l'équipement doit s'élever à 12 kN. Il est conseillé d'utiliser des points d'ancrage certifiés et marqués conformes à la norme EN 795.
- il faut obligatoirement vérifier l'espace libre sous le poste de travail sur lequel on va utiliser l'équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur, afin de prévenir tout choc contre des objets ou des niveaux inférieurs pendant l'arrêt de la chute. La taille de l'espace libre nécessaire sous le poste de travail doit être vérifiée dans le mode d'emploi de l'équipement de protection que l'on prévoit d'utiliser.
- pendant l'utilisation de l'équipement, il faut le contrôler de manière régulière, en apportant une attention particulière aux phénomènes dangereux et aux dommages pouvant avoir une influence sur le fonctionnement de l'équipement et sur la sécurité de l'utilisateur, et notamment aux questions suivantes : l'emmêlement et le passage des cordes sur des bords tranchants, les chutes en pendule, la conductivité électrique, un quelconque dommage ou coupure, les abrasions, la corrosion, l'action de températures extrêmes, l'action négative des facteurs météorologiques, l'action de produits chimiques.
- l'équipement de protection individuelle doit être transporté en emballages le protégeant contre tout dommage et contre l'humidité, par exemple en sacs en tissu imprégné ou en caisses ou valises en acier ou en plastique.
- l'équipement de protection individuelle doit être nettoyé de manière à ne pas abîmer le matériau à partir duquel le dispositif a été fabriqué. Pour les matériaux textiles (les sangles, les cordes), il faut utiliser des produits nettoyants destinés aux tissus délicats. Peut être lavé à la main ou en machine. Bien rincer. Les amortisseurs de sécurité doivent être nettoyés uniquement à l'aide d'un chiffon humide. Ne pas tremper l'amortisseur dans l'eau. Les pièces en plastique doivent être lavées uniquement avec de l'eau. L'équipement mouillé pendant le nettoyage ou pendant l'utilisation doit être bien séché en conditions naturelles, loin de toute source de chaleur. Les pièces et les mécanismes en métal (les ressorts, les gonds, les cliquets) peuvent être légèrement lubrifiés de manière périodique afin d'améliorer leur fonctionnement.
- l'équipement de protection individuelle doit être conservé emballé en vrac, dans des pièces bien ventilées et sèches, protégé contre l'action de la lumière, des rayons UV, contre les poussières, les objets tranchants, les températures extrêmes et les substances caustiques.
- tous les éléments de l'équipement de protection contre les chutes de hauteur doivent être conformes aux modes d'emploi de l'équipement et aux normes en vigueur :
 - EN 353-1, EN 353-2, EN 354, EN 355, EN 360 – systèmes de prévention de la chute ;
 - EN 362 – connecteurs ;
 - EN341, EN1496, EN1497, EN1498 – pour les dispositifs de sauvetage ;
 - EN 361 – pour les harnais de sécurité ;
 - EN 813 – pour les baudriers-cuissards ;
 - EN 358 – pour les systèmes de maintien au travail ;
 - EN 795 – pour les dispositifs d'ancrage.

CARTE D'UTILISATION

L'établissement de travail où est utilisé l'équipement donné est responsable des inscriptions dans la carte d'utilisation. La carte d'utilisation doit être remplie avant la première mise en service de l'équipement. Toutes les informations concernant l'équipement de protection (nom, numéro de série, date d'achat et de mise en service, nom de l'utilisateur, informations concernant les réparations, les révisions et les mises hors service) doivent être notées dans la carte d'utilisation de l'appareil donné. La carte est remplie par la personne responsable de l'équipement de protection dans l'établissement de travail. Il est interdit d'utiliser l'équipement individuel de sécurité qui ne possède pas de carte d'utilisation remplie.

TYPE DE L'EQUIPEMENT			
NUMERO DE SERIE		DATE DE PRODUCTION	
REFERENCE		DATE DE MISE EN SERVICE	
NOM DE L'UTILISATEUR		DATE D'ACHAT	

REVISIONS TECHNIQUES - HISTORIQUES

DATE DE REVISION	CAUSE DE LA REVISION OU DE LA REPARATION	ENDOMMAGEMENT CONSTATE, REPARATIONS EFFECTUEES, AUTRES REMARQUES	NOM / SIGNATURE DE LA PERSONNE RESPONSABLE	DATE DE LA REVISION PROCHAINE

PROTEKT - Starorudzka 9, 93-403 Łódź,
Pologne, tél : (+48 42) 680 20 83, fax : (+48) 42 680 20 93,
e-mail : protekt@protekt.com.pl

L'organisme notifié ayant établi l'attestation de conformité avec les normes européennes :
APAVE SUDEUROPE SAS (no 0082) - CS 60193 - 13322 MARSEILLE CEDEX 16 – FRANCE
L'organisme notifié qui surveille la fabrication du dispositif : APAVE SUDEUROPE SAS (no
0082) - CS 60193 - 13322 MARSEILLE CEDEX 16 - FRANCE

Notice d'utilisation



**Avant tout usage
du dispositif,
lire attentivement
la présente
notice d'utilisation.**

EN 360:2002

CE 0082

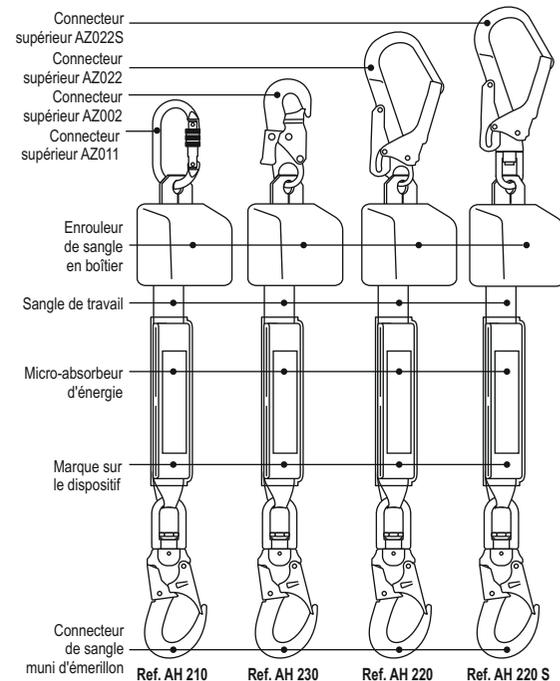
Ref. AH 210 / AH 230 / AH 220 / AH 220S

ROLEX est un dispositif antichute auto-rétractable de protection contre la chute de hauteur. ROLEX est un élément de l'équipement de protection individuelle conforme à la norme EN360.

ROLEX constitue la protection pour une personne. ROLEX est un kit complet et il est strictement interdit de remplacer un des éléments composants. La longueur maximale du dispositif est de – 2,25 m. Le poids maximal admissible de l'utilisateur du dispositif ROLEX est de 140 kg.

EQUIPEMENT DE BASE

- Connecteur de fixation supérieure servant à fixer le dispositif au point d'ancrage ;
- Mécanisme enrouleur de sangle en boîtier avec blocage ;
- Micro-absorbeur d'énergie ;
- Sangle de travail ;
- Connecteur de sangle muni d'un émerillon.



Contrôles périodiques

Le dispositif doit être soumis à un contrôle tous les 12 mois à compter de sa première utilisation.

Les contrôles périodiques doivent être effectués uniquement par une personne compétente, possédant le savoir et les capacités requis pour procéder aux contrôles périodiques de dispositifs de protection personnelle. En fonction du type de travail à effectuer et de l'environnement de travail, il peut s'avérer nécessaire de procéder aux contrôles plus fréquemment que tous les 12 mois. Chaque contrôle périodique doit être inscrit dans la carte d'utilisation du dispositif.

Durée de vie maximale du dispositif

La durée de vie maximale du dispositif est de 10 ans à compter de la date de fabrication.

Après utilisation pour arrêter la chute ou après constatation qu'il n'est plus possible de continuer à utiliser le dispositif suite au contrôle effectué ou en cas d'un quelconque doute relatif à l'état technique du dispositif, il faut immédiatement arrêter l'exploitation du dispositif et le détruire.

ATTENTION : La durée de vie maximale du dispositif dépend du degré d'utilisation et des conditions environnementales. L'utilisation du dispositif en conditions difficiles, dans un environnement maritime ou dans les lieux présentant des bords tranchants, sous l'effet de températures élevées ou de substances ayant une action nuisible, etc. peut provoquer la nécessité de mettre fin à l'exploitation du dispositif dès la première utilisation.

PROTEKT

ANTICHUTE À RAPPEL
AUTOMATIQUE

ROLEX

CONTENU DE L'ÉTIQUETTE D'IDENTIFICATION

Type du dispositif

Numéro de référence

Numéro et année de la norme européenne à laquelle répond le dispositif

symbole CE avec le numéro d'identification de l'unité agréé qui assure la surveillance de la production du dispositif (article 11)

Écart maximal par rapport à la ligne verticale

Charge de travail maximale autorisée

Numéro de série du dispositif

Mois et année de fabrication

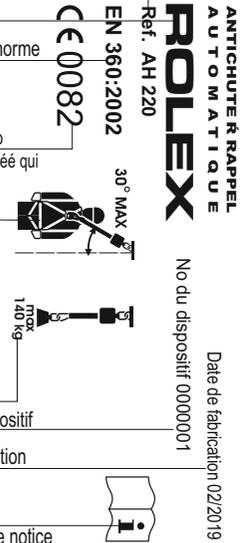
Avant d'utiliser lisez attentivement la présente notice

Désignation du fabricant du dispositif

PROTEKT

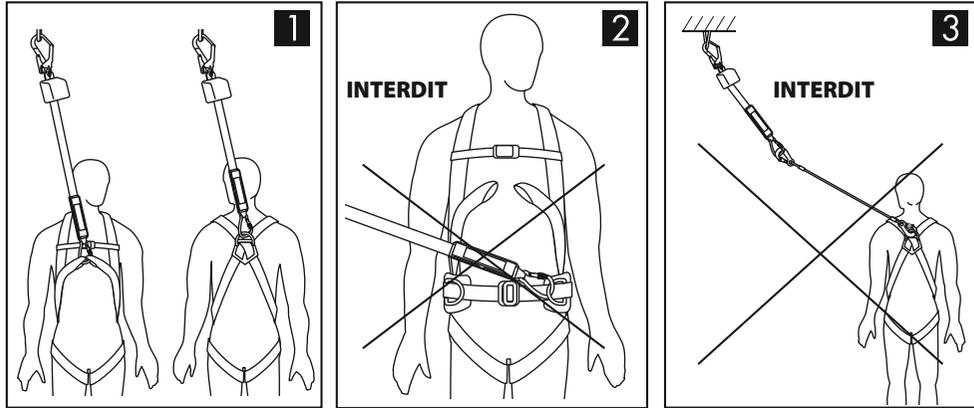
ATTENTION

L'antichute à rappel automatique ROLEX ne peut être équipé de connecteurs certifiés conformes aux normes EN 362. Le connecteur de sangle doit être également muni d'un émerillon.



CONNEXION DU DISPOSITIF ROLEX À L'HARNAIS

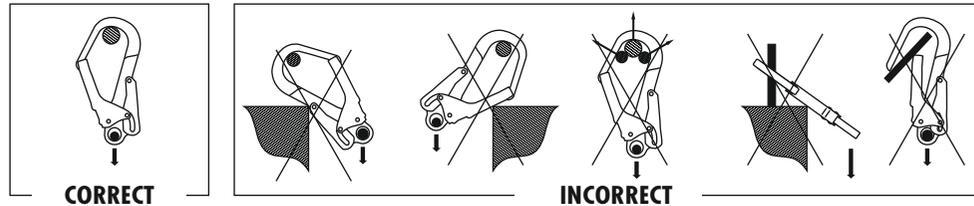
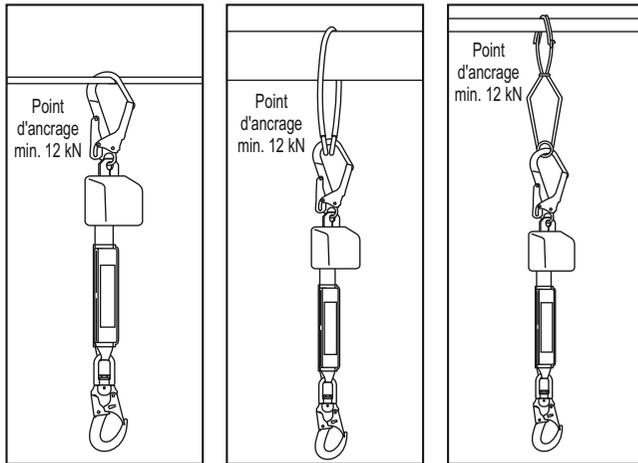
- Connecter le mousqueton de la sangle de travail à l'agrafe d'accrochage en partie frontale ou arrière du harnais conforme à la norme EN 361 figure 1
- Il est strictement interdit d'attacher le dispositif ROLEX à la ceinture de positionnement figure 2
- Il est strictement interdit d'utiliser quelconques éléments supplémentaires entre le mousqueton de la sangle de travail et l'agrafe d'accrochage du harnais figure 3



FIXATION DU DISPOSITIF ROLEX AU POINT D'ANCRAGE DE LA STRUCTURE

Le dispositif doit être connecté au point de la structure fixe (point d'attache) par le mousqueton supérieur du rappel automatique.

Le point de la structure fixe doit être supérieur au poste de travail de l'utilisateur et doit avoir la résistance statique minimum 12 kN. La construction du point d'ancrage doit prévenir contre la déconnexion accidentelle du dispositif.



CONTRÔLE DU FONCTIONNEMENT CORRECT DU DISPOSITIF ROLEX

Chaque fois, avant tout usage du dispositif, il convient de procéder à une inspection précise de l'enrouleur, de l'habillage de l'enrouleur, de la sangle de travail et de l'élément de dispersion de l'énergie, pour vérifier l'absence de tout défaut mécanique, chimique et thermique. L'utilisateur doit contrôler l'enrouleur en tirant dynamiquement la sangle de travail. La sangle doit être bloquée et ne pas sortir. Après avoir libéré la sangle, l'enrouleur doit l'enrouler à l'intérieur. Le contrôle doit être effectué par l'utilisateur du dispositif ROLEX. En cas d'un défaut ou d'un doute quant à l'état correct du dispositif (p.ex. pas de blocage ou pas d'enroulement de la sangle) le dispositif doit être immédiatement retiré de l'usage et envoyé au fabricant pour une révision et réparation.

Pendant l'exploitation il convient de protéger tous les éléments du système contre le contact avec l'huile, les solvants, les acides et bases, le feu, les étincelles des métaux chauds et des objets à rives tranchantes. Il convient d'éviter d'utiliser le dispositif dans l'environnement fortement poussiéreux et huileux.

Pendant le travail sur les structures à caiebotilles (tout type de poteaux, tours, échafaudages) il convient d'éviter l'enroulement de la sangle de travail entre les éléments particuliers de la construction. En cas de tout doute, quant aux conditions d'exploitation d'antichute il convient de contacter le fabricant pour définir la disponibilité à l'usage dans de telles conditions.

Avant d'utiliser le dispositif de protection contre la chute de hauteur, dont le dispositif ROLEX fait partie il convient de vérifier si les dispositifs sont correctement reliés et collaborent sans aucun problème non perturbations et s'ils sont conformes aux normes suivantes en vigueur :

- EN361 – harnais
- EN362 – mousquetons/connecteurs
- EN795 – ancrages

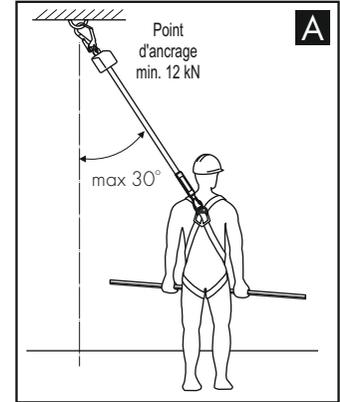
EXIGENCES RELATIVES AU LIEU DE TRAVAIL

- Le point d'ancrage de la structure auquel sera attaché le mousqueton supérieur du dispositif ROLEX, doit être situé au-dessus du poste de travail et doit se caractériser par la résistance statique d'au minimum 12 kN. Le point d'ancrage doit avoir la forme qui prévient la déconnexion accidentelle du dispositif. Il est conseillé d'utiliser les points d'ancrage certifiés et de marque, conformes à la norme EN795;
- L'espace libre sous le poste de travail doit être d'au minimum 2,6 m;
- Le dispositif ROLEX de protection contre la chute doit être utilisé uniquement en position verticale. Lors du déplacement de l'utilisateur, l'écart de la sangle de travail par rapport à la ligne verticale ne peut pas dépasser 30° – voir la figure A.

RETRAIT D'USAGE

Le retrait de l'usage avec la confirmation dans la fiche d'utilisateur est fait par une personne responsable dans l'établissement des équipements de sécurité.

Le dispositif ROLEX doit être retiré d'usage et détruit une fois il a été utilisé pour arrêter la chute de hauteur. Le dispositif ROLEX doit être retiré d'usage et envoyé au fabricant pour l'évaluation de sa disponibilité à réutilisation si des défauts mécaniques, chimiques ou thermiques des pièces composantes ont été constatés ou il y a des doutes quant à l'état correct du dispositif.



RÈGLES PRINCIPALES CONCERNANT L'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT INDIVIDUEL PROTÉGÉANT CONTRE LA CHUTE DE HAUTEUR

- l'équipement de protection individuelle peut être utilisé uniquement par des personnes formées à son usage.
- l'équipement de protection individuelle ne doit pas être utilisé par des personnes dont l'état de santé peut influencer sur la sécurité pendant l'utilisation quotidienne ou en mode de secours.
- il faut préparer un plan de sauvetage qui pourra être implémenté en cas de besoin pendant le travail.
- lorsqu'on est en suspension dans l'équipement de protection individuelle (par exemple après l'arrêt d'une chute), il faut faire attention aux symptômes causés par la suspension
- afin d'éviter les conséquences négatives de la suspension, il faut s'assurer qu'un plan de sauvetage adapté a bien été préparé. Il est conseillé d'utiliser des sangles de soutien.
- il est interdit d'effectuer une quelconque modification au niveau de l'équipement sans l'accord écrit de la part du fabricant.
- une quelconque réparation de l'équipement ne pourra être effectuée que par le fabricant ou par son représentant autorisé.
- l'équipement de protection individuelle ne peut pas être utilisé de manière non conforme à sa destination.
- l'équipement de protection individuelle est un équipement personnel et devrait être utilisé par une seule personne.
- avant l'utilisation, assurez-vous que tous les éléments formant le système de protection contre la chute fonctionnent ensemble de manière appropriée. Vérifiez périodiquement les connexions et l'adaptation des éléments de l'équipement afin d'éviter leur relâchement ou déconnexion accidentels.
- il est interdit d'utiliser des ensembles d'équipement de protection individuelle, au niveau desquels un quelconque élément trouble le fonctionnement d'un autre.
- avant toute utilisation de l'équipement de protection individuelle, il faut l'examiner de manière attentive, afin de s'assurer qu'il est en bon état de marche.
- pendant la vérification précédant l'utilisation, il faut bien contrôler tous les éléments de l'équipement, en faisant surtout attention à tout dommage, toute trace d'usure, de corrosion, de frottement, de faille, ainsi qu'à tout dysfonctionnement. Pour les différents dispositifs, il faut faire particulièrement attention aux éléments suivants :
 - dans les harnais de sécurité, les baudriers-cuissards et les ceintures de maintien au travail : aux boucles, aux éléments de régulation, aux points d'ancrage (les boucles), les sangles, les coutures, les passants ;
 - dans les amortisseurs de sécurité : aux nœuds d'ancrage, la sangle, les coutures, le revêtement, les connecteurs ;
 - dans les cordes et les supports d'assurance textiles à corde : à la corde, aux nœuds, aux cosses, aux connecteurs, aux éléments de régulation, aux épissurages ;
 - dans les cordes et les supports d'assurance à corde : les câbles, les serre-câbles, les nœuds, les cosses, les connecteurs, les éléments de régulation ;
 - dans les antichutes à rappel automatique : la corde ou la sangle, le bon fonctionnement de l'enrouleur et du mécanisme de blocage, le revêtement, l'amortisseur, les connecteurs ;
 - dans les antichutes mobiles : le corps-support, le déplacement correct sur le support d'assurance, le fonctionnement du mécanisme de blocage, le rouleau, les vis et les rivets, les connecteurs, l'amortisseur de sécurité ;
 - dans les éléments en métal (les connecteurs, les crochets, les ancrages) : le corps-support, les rivetages, le cliquet principal, le fonctionnement du mécanisme de blocage.
- au moins une fois par an, tous les 12 mois d'utilisation, l'équipement de protection doit être mis hors d'usage et faire l'objet d'un contrôle périodique approfondi. Le contrôle périodique peut être effectué uniquement par des personnes compétentes, possédant le savoir-faire nécessaire et formées dans ce domaine. Le contrôle peut également être effectué par le fabricant de l'équipement ou par un représentant autorisé du fabricant.
- dans certains cas, lorsque l'équipement de protection a une structure complexe, comme c'est le cas, par exemple, pour les antichutes à rappel automatique, les contrôles périodiques peuvent être effectués uniquement par le fabricant de l'équipement ou par une personne autorisée par celui-ci. Après le contrôle technique périodique, la date du contrôle technique suivant sera déterminée.
- les contrôles périodiques réguliers sont une question cruciale en ce qui concerne l'état de l'équipement et la sécurité de l'utilisateur qui dépend du bon fonctionnement et de la résistance de cet équipement.
- pendant le contrôle technique périodique, il faut vérifier la lisibilité de tous les marquages de l'équipement de sécurité (les caractéristiques du dispositif donné). Ne pas utiliser l'équipement si son marquage est illisible.
- une question de sécurité importante est liée au fait que si l'équipement est vendu vers un pays autre que son pays d'origine, le fournisseur de l'équipement doit joindre à l'équipement un mode d'emploi et d'entretien, des renseignements sur les contrôles périodiques et les réparations de l'équipement rédigés dans la langue en vigueur dans le pays où l'équipement sera utilisé.
- l'équipement de protection individuelle doit être immédiatement mis hors d'usage et détruit (ou il faudra appliquer d'autres procédures visées dans le mode d'emploi) s'il a